

VŒUX 2017

VŒU N°1

CSR

V.1.5. <u>PARTICIPATION DES JOUEURS</u> Surclassé ou non, un(e) joueur(se) ne peut participer à plus de 2 matchs de championnat par semaine calendaire avec son club dont 1 maximum en catégorie senior. Par exception, si une même équipe est convoqué officiellement par la CSR pour plusieurs rencontres dans la même semaine (report de match, Coupe...), la participation des joueurs à ces rencontres sera tolérée.	V.1.5. <u>PARTICIPATION DES JOUEURS</u> Surclassé ou non, un(e) joueur(se) ne peut participer à plus de 2 matchs de championnat par semaine calendaire dont 1 maximum en catégorie senior. Par exception, si une même équipe, un même joueur est convoqué officiellement par la Commission Sportive pour plusieurs rencontres dans la même semaine (report de match, Coupe...), la participation des joueurs à ces rencontres sera tolérée.
Commentaires : mise en adéquation avec les nouveaux articles	
AVIS DE LA CRSR: favorable	
Avis du Comité Directeur :favorable	
Pour :	Contre :
	Abstention :